



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux de la Sioule

Etude d'incidence Natura 2000
Adoptée par la CLE du 14 mars 2012

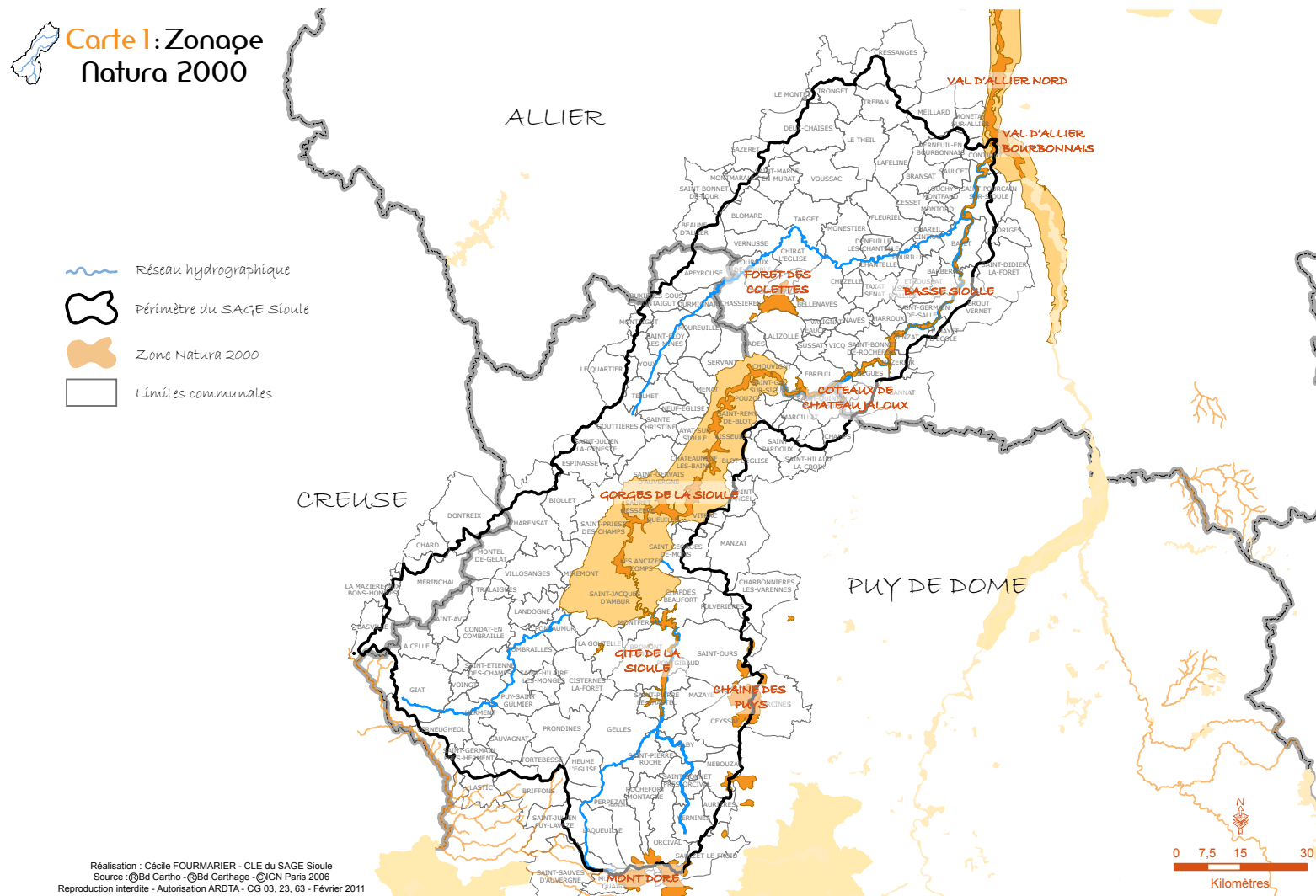
SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET DES SITES NATURA 2000	p.5
I. 1. Le territoire du SAGE Sioule	p.5
I. 2. Le contexte réglementaire	p.7
II. DESCRIPTION DES ENJEUX DU SAGE SIOULE	p.8
III. ETAT INITIAL - CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES DU BASSIN VERSANT	p.11
III. 1. Contexte patrimonial général	p.11
III. 2. Autres composantes du territoire	p.33
IV. EFFETS SUR LES HABITATS ET LES ESPECES	p.35
IV. 1. Effets du SAGE sur la biodiversité	p.35
IV. 2. Analyse préliminaire des incidences du SAGE sur les sites natura 2000	p.36
IV. 3. Compatibilité du SAGE Sioule avec les DOCOB des sites Natura 2000	p.40
IV. 4. Analyse des incidences sur les espèces et les milieux d'intérêt communautaire	p.43
V. MESURES PERMETTANT DE REDUIRE LES INCIDENCES	p.48

I. PRESENTATION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET DES SITES NATURA 2000

I.1. Le Territoire du SAGE Sioule

Le bassin versant de la Sioule s'étend sur 160 communes réparties sur le département du Puy de Dôme (92 communes), de l'Allier (63 communes) et de la Creuse (5 communes).



Les sites formant le réseau Natura 2000 sont désignés au titre de deux directives :

- La Directive européenne dite «Oiseaux», directive n°79/409/CEE du 6 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages. Son application se traduit par la désignation des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

- La Directive européenne dite «Habitats», directive n°92/43/CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages. Son application se traduit par la désignation des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Le territoire du SAGE Sioule compte cinq Sites d'intérêt communautaire, 3 ZSC et 2 ZPS représentant 7371 ha. Pour chacun d'eux, l'état d'avancement de la procédure Natura 2000 est précisé dans le tableau ci-après.

TYPE	N° du Site	NOM	DOCOB	Superficie (ha)	Espèces déterminantes inféodées aux milieux humides
SIC	FR8301015	Val d'Allier nord	Approuvé le 16/12/2002	4269	Loutre, Castor, Barbastelle, Saumon atlantique, Toxostome, Grande alose, Lamproie marine, Bouvière, Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Cistude d'Europe, Agrion de Mercure, Gomphe serpentin, Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Cuivré des marais, Mulette épaisse
ZSC	FR8301017	Basse Sioule	-	592	Loutre, Castor, Saumon atlantique, Lamproie marine, Chabot, Bouvière, Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Lucane cerf-volant, Mulette épaisse
ZSC	FR8301018	Côteaux de château jaloux	-	6	-
ZSC	FR8301025	Forêt des Colettes	Validé le 24/05/2002	795	Pique prune (Prioritaire) Chiroptères, Lamproie de Planer, Chabot, Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Cistude d'Europe, Ecrevisse à pattes blanches, Lucane cerf-volant, Taupin violacé, Grand capricorne, Dicrane vert, Flûteau nageant
SIC	FR8301034	Gorges de la Sioule	Engagé en 2001	3590	Loutre, Chiroptères, Saumon atlantique, Chabot, Lamproie marine, Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Ecrevisse à pattes blanches, Lucane cerf-volant, Cordulie à corps fin, Damier de la Succise, Cuivré de la bistorte
SIC	FR8301042	Monts Dore	Approuvé le 13/7/2001	6412	Damier de la Succise, Cuivré de la Bistorte
SIC	FR8301052	Chaîne des Puys	Périmètre modifié en 2003	2037	Chiroptères, Cuivré de la Bistorte, Damier de la Succise
SIC	FR8302013	Gîtes de la Sioule	Périmètre modifié en 2004	729	Chiroptères
ZPS	FR8312003	Gorges de la Sioule	-	26070	Nombreuses espèces d'oiseaux inféodées aux milieux humides
ZPS	FR8310079	Val d'Allier Bourbonnais	-	18112	Nombreuses espèces d'oiseaux inféodées aux milieux humides

I. 2. Le contexte réglementaire

Le contenu de l'évaluation des incidences est détaillé dans l'article R.414-23 du code de l'environnement.

Cette évaluation des incidences doit comporter :

- Une description du projet (ici le PAGD et règlement du SAGE) accompagnée d'une carte de situation projet / sites NATURA 2000 avec un plan détaillé le cas échéant.
- Une analyse de l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels le site a été désigné et les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs ou à défaut dans la fiche de site.
- Une analyse montrant si le projet seul ou en conjugaison avec d'autres projets ou programmes a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents sur l'état de conservation des espèces et habitats des sites NATURA 2000.
- Les mesures envisagées le cas échéant pour supprimer les conséquences du projet sur l'état de conservation des espèces et habitats du site NATURA 2000 pendant ou après sa réalisation.
- Dans le cas où malgré les mesures proposées, le projet porterait atteinte aux sites NATURA 2000, les raisons justifiant sa réalisation avec :
 - o Absence de solutions alternatives satisfaisantes
 - o Raisons impératives d'intérêt public y compris de nature sociale ou économique
 - o Mesures envisagées pour compenser les conséquences dommageables et une estimation des dépenses correspondantes.

Toutefois la circulaire du 15 avril 2010, prévoit la réalisation d'une évaluation préliminaire.

« Un tel dossier doit alors, a minima, être composé d'une présentation simplifiée de l'activité, d'une carte situant le projet d'activité par rapport aux périmètres des sites Natura 2000 les plus proches et d'un exposé sommaire mais argumenté des incidences que le projet d'activité est ou non susceptible de causer à un ou plusieurs sites Natura 2000.

Cet exposé argumenté intègre nécessairement une description des contraintes déjà présentes (autres activités humaines, enjeux écologiques, etc...) sur la zone où devrait se dérouler l'activité.

Pour une activité se situant à l'extérieur d'un site Natura 2000, si, par exemple, en raison de la distance importante avec le site Natura 2000 le plus proche, l'absence d'impact est évidente, l'évaluation est achevée.

Dans l'hypothèse où le projet d'activité se situe à l'intérieur d'un site et qu'il comporte des travaux, ouvrages ou aménagements, un plan de situation détaillé est ajouté au dossier préliminaire.

Si, à ce stade, l'évaluation des incidences conclut à l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 et sous réserve de l'accord de l'autorité dont relève la décision, il ne peut être fait obstacle à l'activité au titre de Natura 2000».

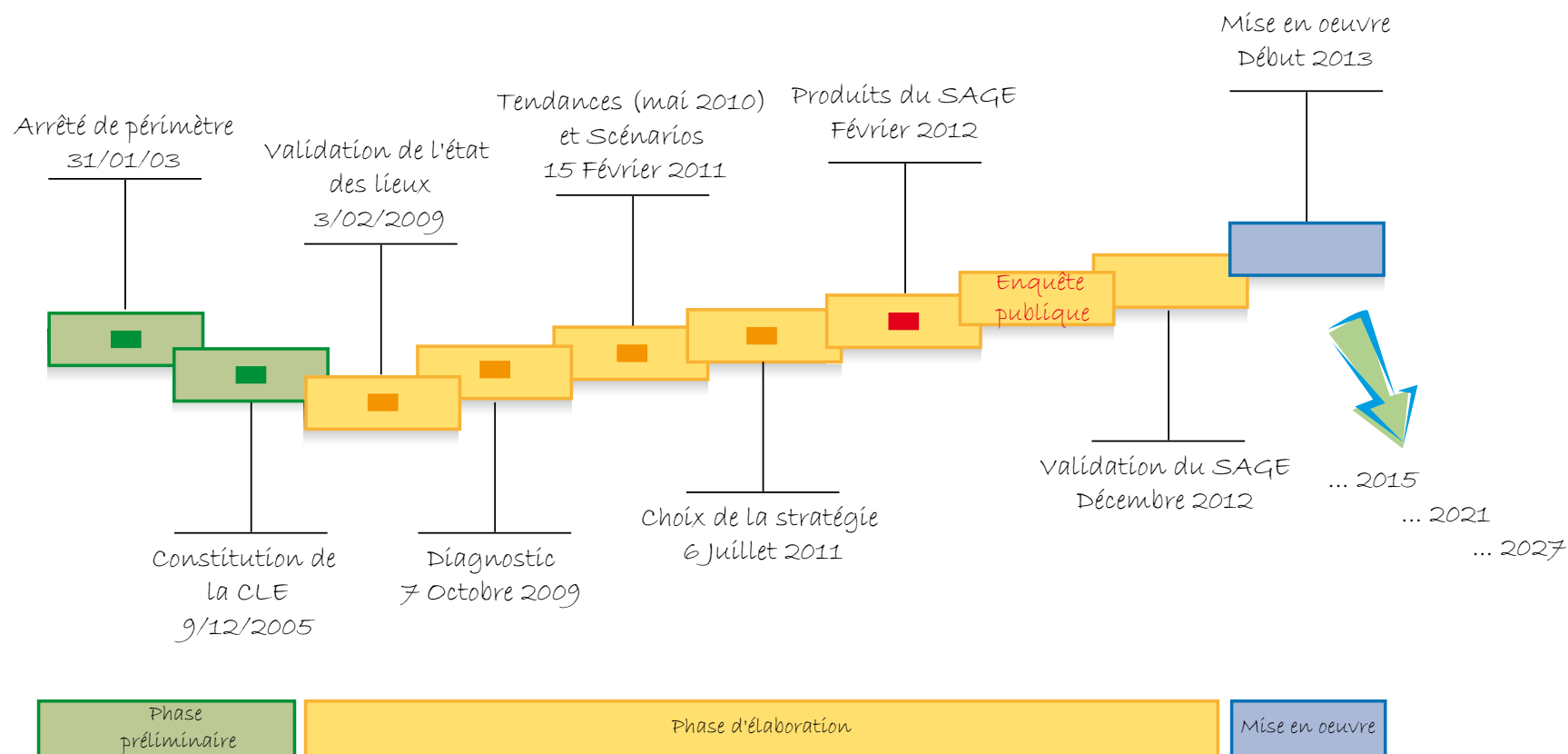
Le contenu de cette évaluation sera donc en relation avec l'importance du projet (compatibilité du PAGD et du règlement avec les DOCOB) et avec les incidences prévisibles.

II. DESCRIPTION DES ENJEUX DU SAGE SIOULE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a pour objectif principal la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages et doit permettre d'adapter aux enjeux du territoire, le dispositif réglementaire existant dans le domaine de l'eau.

L'émergence du SAGE Sioule est issue d'une étude préalable au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur l'Allier aval et sur la Sioule réalisée par les bureaux d'étude SOGREAH et SIBENSON ENVIRONNEMENT, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. A la suite de cette dernière, le périmètre du SAGE de la Sioule fut délimité par arrêté inter-préfectoral le 31 janvier 2003. La composition des membres de la Commission Locale de l'Eau est arrêtée le 9 décembre 2005.

L'élaboration du SAGE Sioule s'est ensuite déroulée de la façon suivante:



Le Schéma d'Amenagement et de Gestion des Eaux de la Sioule se compose de 13 objectifs déclinés en 41 dispositions et 4 règles.

1. Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état	1.1 Préserver et restaurer la continuité écologique	1.1.1 Améliorer les connaissances sur les poissons migrateurs de l'axe Sioule 1.1.2 Priorités définies pour la gestion, l'aménagement ou la suppression d'ouvrages faisant obstacle à la migration et à la continuité sédimentaire 1.1.3 Diagnostic systématique des ouvrages et programmation de restauration de la continuité écologique 1.1.4 Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule : 1. moyens de suivi et de gestion 1.1.5 Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule : 2. Etude de la possibilité d'arrêts simultanés de turbinage 1.1.6 Assurer la mise à jour du règlement d'eau de la retenue de Queuille afin d'optimiser la gestion des éclusées pour limiter leur impact sur les milieux aquatiques	Règles 1 et 2
	1.2 Limiter les impacts des plans d'eau	1.2.1 Renforcement des diagnostics, des contrôles et de la mise en conformité des plans d'eau sur les secteurs les plus sensibles 1.2.2 Sensibilisation sur les bonnes pratiques d'entretien et de gestion des plans d'eau	Règle 3
	1.3 Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leur capacités d'accueil	1.3.1 Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau 1.3.2 Etude de délimitation des têtes de bassin versant et définition d'objectifs de gestion spécifiques 1.3.3 Surveillance de la prolifération des espèces envahissantes 1.3.4 Assurer une concertation avec les structures en charge des plans de gestion des massifs forestiers 1.3.5 Mieux gérer et organiser les activités récréatives aux abords des cours d'eau pour en limiter les impacts	Règle 4
	1.4 Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides	1.4.1 Connaissance et préservation des zones humides 1.4.2 Définition des zones humides prioritaires où seront potentiellement proposées des ZHIEP et des ZSGE 1.4.3 Intégration des zones humides aux documents d'urbanisme 1.4.4 Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides et de sensibilisation	
	1.5 Améliorer la connaissance et la préservation du bocage	1.5.1 Accompagnement des collectivités s'engageant dans un programme opérationnel de restauration, d'entretien et de préservation du bocage	
2. Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux pour atteindre le bon état	2.1 Connaître pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses	2.1.1 Réhabiliter et confiner les sites contaminés (<i>Pontgibaud</i>) 2.1.2 Mieux connaître l'impact de certains rejets ponctuels de substances dangereuses (<i>rejets de stations d'épuration, lixiviats de décharges</i>) 2.1.3 Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des retenues de Fades Besserves et de Queuille 2.1.4 Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des étang de Tyx et Chancelade 2.1.5 Renforcer la connaissance de la contamination piscicole par les PolyChloroBiphényle (PCB)	

2. Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux pour atteindre le bon état	2.2 Réduire les pollutions en nitrates et pesticides	2.2.1 Réaliser des diagnostics globaux d'exploitations agricoles et initier/partager des retours d'expériences localement 2.2.2 Mieux connaître les utilisations non agricoles de produits phytosanitaires 2.2.3 Réductions des utilisations non agricoles de pesticides
	2.3 Réduire les pollutions en phosphore	2.3.1 Accompagner la mise en oeuvre des dispositions découlant des profils de baignade 2.3.2 Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif - réseaux 2.3.3 Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif - stations d'épuration 2.3.4 Accompagner la réduction de l'impact des rejets de l'assainissement non collectif 2.3.5 Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture (<i>phosphore, matières en suspension, bactériologie...</i>) 2.3.5 Dispositions spécifiques visant les exploitations d'élevage (<i>gestion de la divagation du bétail, des effluents d'élevage et de laiterie/fromagerie</i>)
3. Préserver et améliorer la quantité des eaux pour atteindre le bon état	3.1 Organiser la gestion des prélèvements	3.1.1 Mise en oeuvre d'une gestion volumétrique à l'échelle de la ressource de la Chaîne des Puys 3.1.2 Engager une réflexion sur le suivi quantitatif sur la Boule et évaluer la nécessité et l'opportunité de mettre en place un point nodal
	3.2 Réaliser des économies d'eau	3.2.1 Plan de communication sur les économies d'eau 3.2.2 Programmes d'économies d'eau visant les collectivités
4. Protéger les population contre les risques d'inondations	4.1 Réduire la vulnérabilité aux inondations	4.1.1 Améliorer la prévision, la prévention et la protection contre les crues à l'échelle du bassin versant de la Sioule 4.1.2 Accompagner l'organisation de la gestion de crise et entretenir la culture du risque
5. Partager et mettre en oeuvre le SAGE	5.1 Anticiper la mise en oeuvre du SAGE et du programme contractuel, et assurer la coordination des actions	5.1.1 Assurer une mise en oeuvre pérenne du SAGE avec une représentation et un engagement local 5.1.2 Rôle et missions de la structure porteuse du SAGE et articulation avec les structures opérationnelles du territoire
	5.2 Volet communication et pédagogie du SAGE	5.2.1 Identifier les besoins de communication / sensibilisation pour accompagner les mesures proposées

Habitats naturels présents :

SR(1)

Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*

	% couv.	
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	20 %	C
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	8 %	C
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	5 %	C
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea	1 %	C

Espèces animales et végétales présentes :

Amphibiens et reptiles

Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)
Triton crêté (*Triturus cristatus*)

PR(2)

C
C

1)Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

Invertébrés

Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

D

(2)Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

Mammifères

Castor d'Europe (*Castor fiber*)
Loutre (*Lutra lutra*)

C
D

***Habitats ou espèces prioritaires (en gras) :** habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

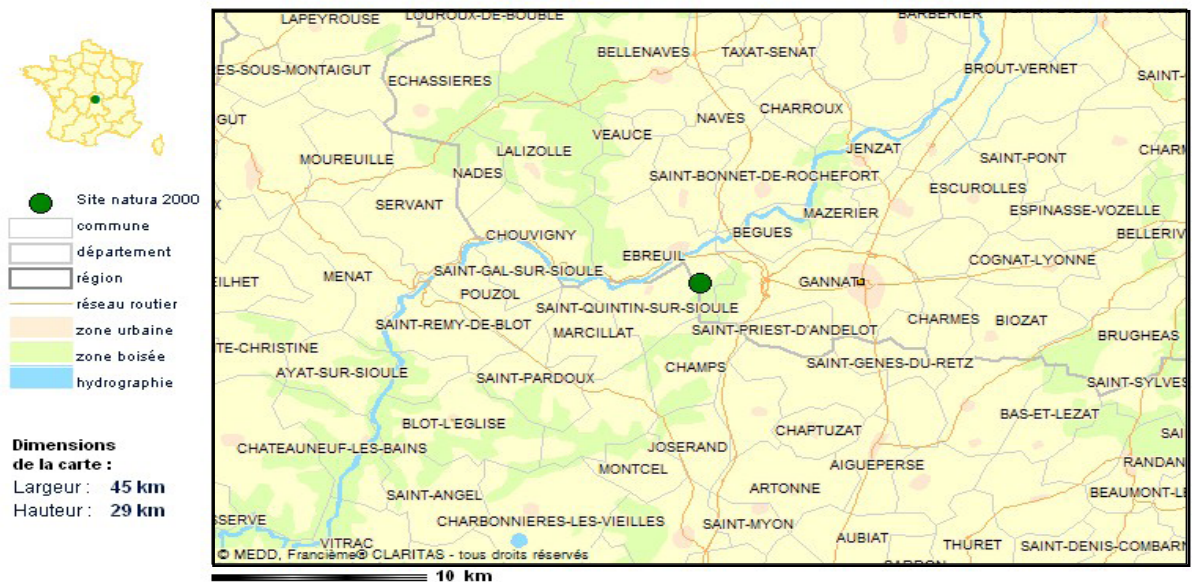
Poissons

Bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*)
Chabot (*Cottus gobio*)
Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) Reproduction.
Saumon Atlantique (*Salmo salar*) Reproduction. Etape migratoire.

C
C
C
C

Site FR8301018 «Côteaux de Château Jaloux»

Région : AUVERGNE
Département : Allier
Superficie : 6 ha
Altitude minimale : 360 m
Altitude maximale : 460 m
Région biogéographique : Continentale



Il s'agit de côteaux calcaires les plus riches en orchidées de l'Allier (20 taxons).

Ce coteau calcaire composé de pelouses sèches parsemées de genévriers et de chênes pubescents est le plus riche en orchidées du département de l'Allier.

Habitats naturels présents:

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)

(*sites d'orchidées remarquables)*

% couv. SR(1)

50 % C

**Site FR8301025 «Forêt des Colettes»
DOCOB validé (24/05/2002)**

Région : AUVERGNE
Département : Allier
Superficie : 766 ha
Altitude minimale : 440 m
Altitude maximale : 710 m
Région biogéographique : Continentale



Bonne représentativité de la hêtraie à houx.

Présence de la Rosalie des Alpes, du Sonneur à ventre jaune et de plantes protégées nationalement (Lycopodes et Drosera).

Dans la forêt domaniale le site est composé d'un massif forestier raviné et dominé par la hêtraie à houx ainsi que d'une parcelle de 33ha constituée d'une ancienne carrière de kaolin abritant des pièces d'eau et des landes sèches contenant des espèces patrimoniales.

Habitats naturels présents :

SR(1)

Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)

Hêtraies du Asperulo-Fagetum

Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)*

Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea

Landes sèches européennes

% couv.

80 % B

7 % C

3 % B

1 % C

1 % C

9 espèces de chiroptères présentes pour le gîte de Blot-l'Eglise, 20 individus en hivernage.

Réserve géologique (gisement fossilifère).

Le gîte à chiroptères de Blot-l'Eglise est situé en forêt très escarpée dans les gorges de la Sioule. C'est une galerie minière correspondant à un gîte d'hivernage. Possibilité de présence d'autres gîtes aux alentours.

La superficie totale de ce gîte (territoires de chasse et/ou de transit compris) représente 155,00 Ha.

La superficie du gîte en elle-même reste à préciser.

Habitats naturels présents :

	% couv.	
SR(1)		
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	5 %	C
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)		
(*sites d'orchidées remarquables)*	3 %	C
Landes sèches européennes	2 %	C
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	2 %	C
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	1 %	C
Formation stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	1 %	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	1 %	C
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	1 %	C
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	1 %	C
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	1 %	C
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	1 %	C
Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	1 %	C

Espèces animales et végétales présentes :

Amphibiens et reptiles	PR(2)
Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)	C
Triton crêté (Triturus cristatus)	C
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)	C
	PR(2)
Damier de la Succise (Euphydryas aurinia)	C
Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes)	C
Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)	C

Mammifères

Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)
Grand Murin (*Myotis myotis*)
Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
Loutre (*Lutra lutra*)
Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)

C
C
C
C
D
C
C

Poissons

Chabot (*Cottus gobio*)
Saumon Atlantique (*Salmo salar*)

C
C

Site FR8302013 «Gîtes de la Sioule»

Région : AUVERGNE
Département : Puy de Dôme
Superficie : 731 ha
Altitude minimale : 580 m
Altitude maximale : 800 m
Région biogéographique : Continentale



Réseau de gîtes : 12 espèces (dont 7 espèces de l'annexe 2) pour 200 individus en hiver et 25 en été, rare site connu avec hibernation et reproduction d'une même population de Petit rhinolophe.

Réseau de gîtes concernant d'anciens ouvrages miniers :

- Mines de Pranal - Barbecot (secteur minier composé d'un système d'alimentation hydraulique de 5 tunnels et d'un réseau disséminé de 10 galeries correspondant aux gîtes d'hibernation bordé par la Sioule)

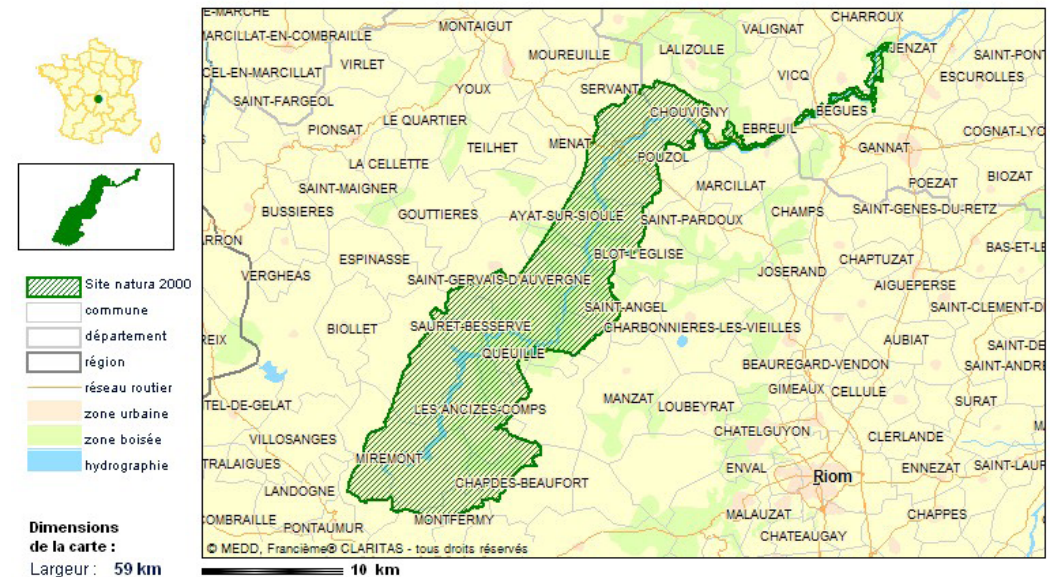
- Complexe minier de Saint-Pierre-le-Chastel (12 galeries minières correspondant aux gîtes d'hibernation et 1 bâtiment correspondant aux gîtes de reproduction).
 - complexe minier de la Goutelle composé d'une galerie minière et d'une ancienne poudrière.
 - Le gîte de Torbaty a été retiré provisoirement pour confirmation ultérieure de la présence d'une colonie dans une maison d'habitation privée.
 - le complexe minier de Blot l'Eglise a été rattaché au site FR 8301034 des Gorges de la Sioule
- La superficie totale du site (territoire de chasse ou de transit compris) représente 466 Ha.

Espèces végétales et animales :

Mammifères		PR(2)
Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Hivernage.	C
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Hivernage.	C
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Hivernage.	C
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Hivernage.	C
Rhinolophe Euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	Reproduction.	D
Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Hivernage.	D
Vespertilion de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	Hivernage.	C

Site FR8312003 «Gorges de la Sioule»

Région : AUVERGNE
Département : Puy de Dôme (75%), Allier (25%)
Superficie : 26070 ha
Altitude minimale : 320 m
Altitude maximale : 801 m
Région biogéographique : Continentale



Grand ensemble de plateaux vallonnés entrecoupés de vallées et de gorges. Les milieux rocheux des gorges sont abondants. On trouve pelouses, landes sèches, formations thermophiles et forêts feuillues ou mixtes.

Il s'agit d'un site où l'avifaune est très diversifiée, et les rapaces notamment y atteignent des densités très élevées.

Le site héberge également un axe de migration très important (rapaces, cigognes, pigeons et passereaux) sans doute le plus important de la région.

Certaines espèces y ont été notées occasionnellement comme *Sylvia undata*, *Sula bassana* et *Stercorarius parasiticus*.

Espèces végétales et animales présentes :

Oiseaux

Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*)(3)
Alouette lulu (*Lullula arborea*)(3)
Autour des palombes (*Accipiter gentilis*)
Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)(3)
Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)
Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)
Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)(3)
Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)(3)
Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)(3)
Busard cendré (*Circus pygargus*)(3)

Reproduction. Etape migratoire.
Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Etape migratoire.
Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Hivernage. Etape migratoire.
Etape migratoire.
Reproduction. Etape migratoire.
Etape migratoire.
Reproduction. Etape migratoire.

Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)(3)
 Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)(3)
 Buse variable (*Buteo buteo*)
 Caille des blés (*Coturnix coturnix*)
 Canard colvert (*Anas platyrhynchos*)
 Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*)
 Chevalier gambette (*Tringa totanus*)
 Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*)
 Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)(3)
 Cigogne noire (*Ciconia nigra*)(3)
 Circaète Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*)(3)
 Courlis cendré (*Numenius arquata*)
 Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)(3)
 Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*)
 Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)
 Faucon émerillon (*Falco columbarius*)(3)
 Faucon hobereau (*Falco subbuteo*)
 Faucon kobez (*Falco vespertinus*)
 Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)(3)
 Fauvette orphée (*Sylvia hortensis*)
 Fuligule morillon (*Aythya fuligula*)
 Gallinule poule-d'eau (*Gallinula chloropus*)
 Goéland brun (*Larus fuscus*)
 Goéland leucopnée (*Larus cachinnans*)
 Grand Cormoran continental (*Phalacrocorax carbo sinensis*)
 Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)(3)
 Grande Aigrette (*Egretta alba*)(3)
 Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*)
 Grive litorne (*Turdus pilaris*)
 Grue cendrée (*Grus grus*)(3)
 Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*)
 Guifette noire (*Chlidonias niger*)(3)
 Héron cendré (*Ardea cinerea*)
 Héron pourpré (*Ardea purpurea*)(3)
 Hibou des marais (*Asio flammeus*)(3)
 Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*)
 Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)(3)
 Martinet à ventre blanc (*Apus melba*)
 Merle à plastron (*Turdus torquatus*)

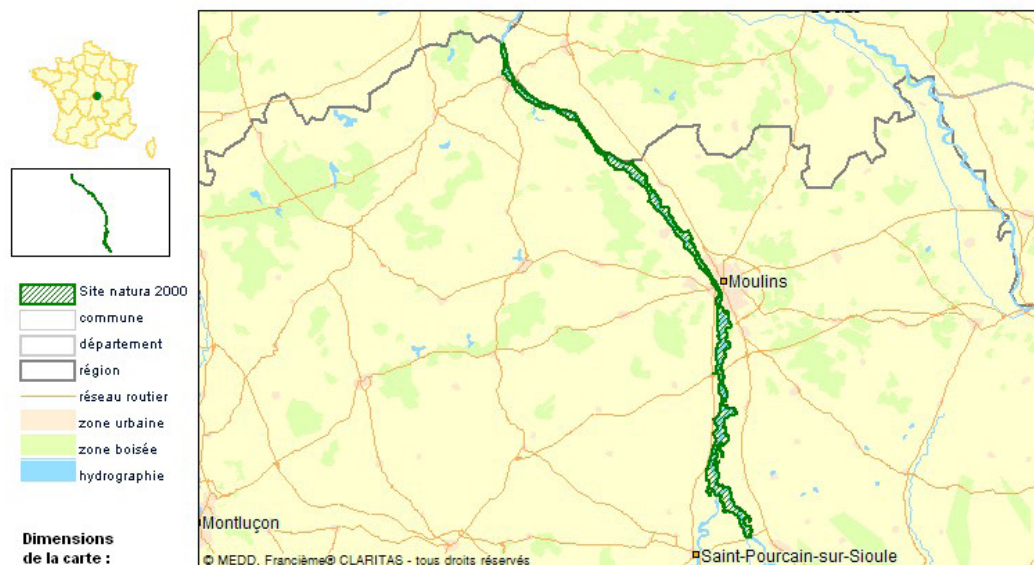
Etape migratoire.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Reproduction. Etape migratoire.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
 Reproduction. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Résidente.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Hivernage. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Résidente.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.

Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)(3)	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)(3)	Reproduction. Etape migratoire.
Mouette pygmée (<i>Larus minutus</i>)	Etape migratoire.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	Etape migratoire.
Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>)(3)	Etape migratoire.
Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)	Etape migratoire.
Pic cendré (<i>Picus canus</i>)(3)	Résidente.
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)(3)	Résidente.
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)(3)	Résidente.
Pie-grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)	Etape migratoire.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)(3)	Reproduction. Etape migratoire.
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)(3)	Etape migratoire.
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)(3)	Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	Etape migratoire.
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>)(3)	 Etape migratoire.

(3)Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

Site FR8301015 «Val d'Allier Nord»

Région : AUVERGNE
Département : Allier
Superficie : 4207 ha dont 1,75 ha sur le SAGE
Altitude minimale : 190 m
Altitude maximale : 230 m
Région biogéographique : Continentale



Diversité importante des milieux due à la dynamique fluviale de l'Allier (rivière «sauvage»). Plages, landes, ripisylves, microfalaies... se succèdent. La qualité en eau en dépend, ce qui est d'autant plus important que l'Allier est une ressource en eau exploitée par les collectivités et l'agriculture.

Présence de la Réserve Naturelle du Val d'Allier et de plusieurs arrêtés de biotope.

La particularité du site est liée à la divagation de la rivière qui entretient un complexe de méandres et de bras morts à divers stades . On retrouve aux abords de la rivière des formations végétales en constante évolution avec une importante palette d'habitats.

Habitats naturels présents :

	% couv.	
SR(1)		
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, <i>Salicion albae</i>)*	11 %	C
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidens</i> p.p.	10 %	C
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	4 %	C
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>)	2 %	C
(*sites d'orchidées remarquables)*		

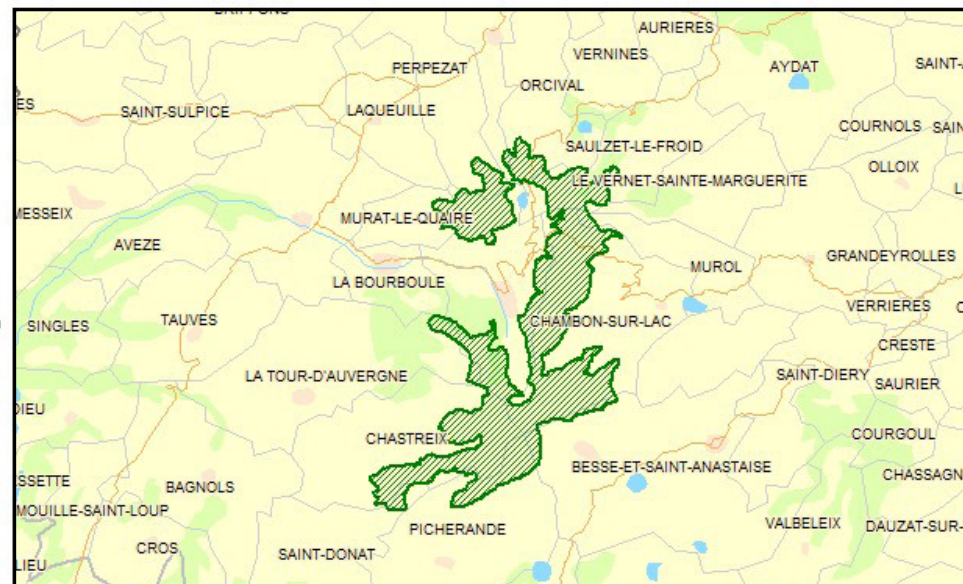
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	2 %	C
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	1 %	C
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea	1 %	C
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	1 %	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1 %	C
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	1 %	C

Espèces animales et végétales présentes :

Amphibiens et reptiles	PR(2)
Cistude d'Europe (Emys orbicularis)	C
Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)	C
Triton crêté (Triturus cristatus)	C
Invertébrés	
Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)	C
Cuivré des marais (Lycaena dispar)	D
Gomphe serpentín (Ophiogomphus cecilia)	B
Grand capricorne (Cerambyx cerdo)	C
Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)	C
Mammifères	
Barbastelle (Barbastella barbastellus)	D
Castor d'Europe (Castor fiber)	C
Loutre (Lutra lutra)	C
Poissons	
Bouvière (Rhodeus sericeus amarus)	C
Grande Alose (Alosa alosa) Reproduction.	D
Lamproie marine (Petromyzon marinus)	C
Saumon Atlantique (Salmo salar)	C
Toxostome (Chondrostoma toxostoma)	D

Site FR8301042 «Mont Dore»

Région : AUVERGNE
 Département : Puy de Dôme
 Superficie : 6424 ha dont 559 ha sur le SAGE
 Altitude minimale : 870 m
 Altitude maximale : 1885 m
 Région biogéographique : Continentale



Le complexe volcanique du Sancy présente, outre son étagement altitudinal de nombreuses vallées glaciaires qui permettent l'expression d'un très grand nombre de milieux dont certains dans un état de conservation excellent (vallée de Chaudefour). La richesse écologique du site s'exprime par la présence de 16 habitats dont 2 prioritaires et de 5 espèces d'intérêt communautaire. Le cortège floristique est de très haute valeur écologique et d'une richesse exceptionnelle.

S'étendant autour du Puy de Sancy (1886m) le site s'étale à une altitude moyenne de 1050m. Creusé des 3 vallées glaciaires de la Dordogne, de Chaudefour et de la Fontaine salée le site englobe aussi l'ensemble remarquable du lac Guéry et des roches phonolithiques de Tuilière et Sanadoire.

Habitats naturels présents :

	% couv.	
SR(1)		
Landes alpines et boréales	6 %	C
Formations montagnardes à Cytisus purgans	6 %	C
Tourbières hautes actives*	2 %	C
Tourbières de transition et tremblantes	2 %	C
Landes sèches européennes	1 %	C
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	1 %	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1 %	C
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1 %	C

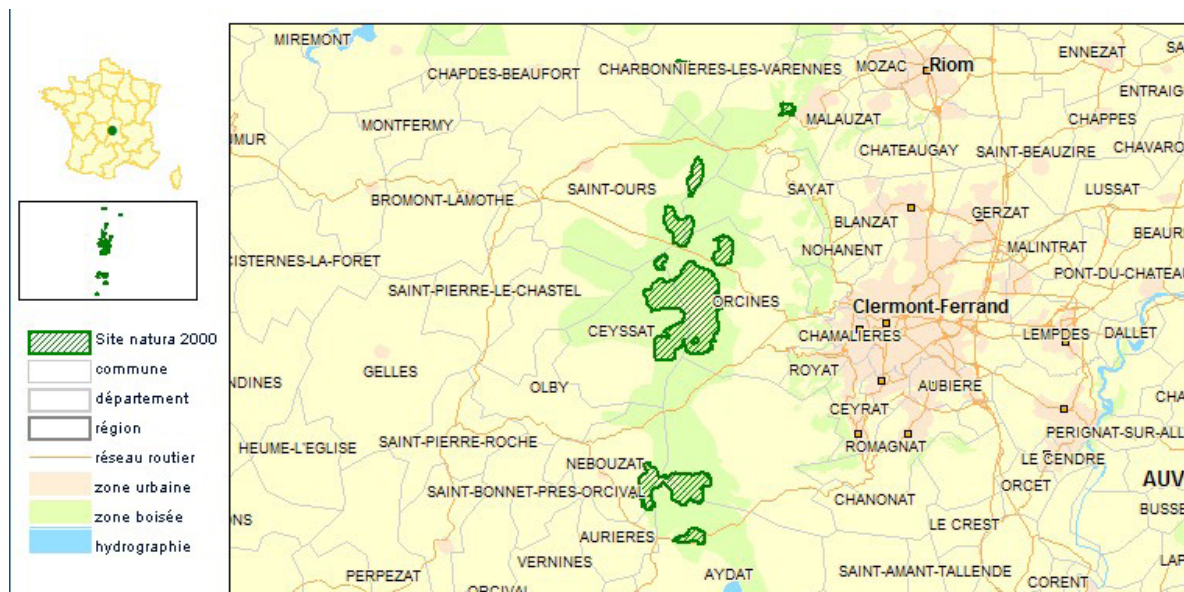
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	1 %	C
Fourrés de <i>Salix</i> spp. subarctiques	1 %	
Prairies de fauche de montagne		C
Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)		C
Hêtraies subalpines médio-européennes à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i>		C

Espèces animales et végétales présentes :

Invertébrés	PR(2)
Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	C
Plantes	
Buxbaumie verte (<i>Buxbaumia viridis</i>)	C
Drépanoclade brillant (<i>Drepanocladus vernicosus</i>)	D

Site FR8301052 «Chaîne des Puys»

Région : AUVERGNE
Département : Puy de Dôme
Superficie : 2036 ha dont 1101 ha sur le SAGE
Altitude minimale : 799 m
Altitude maximale : 1465 m
Région biogéographique : Continentale



Ce site géologique exceptionnel présente une grande diversité écologique : grottes à chauve-souris, la plus importante station en Europe occidentale de la Ligulaire de Sibérie, le plus bel ensemble volcanique français, où se côtoient de belles hêtraies, de grands espaces de landes sèches, des dépôts de cendres stromboliennes et des dômes rocheux à peine colonisés.

Ensemble volcanique récent constitué d'environ 80 volcans culminant à 1465m.
Ce site avait été désigné en partie pour ses 1727 Ha de Hêtraies. Une récente expertise du Conservatoire Botanique National du Massif Central conclut que ces Hêtraies ne se rapportent pas à l'habitat 9130 (Hêtraie du Asperulo-Fagetum).

Habitats naturels présents :

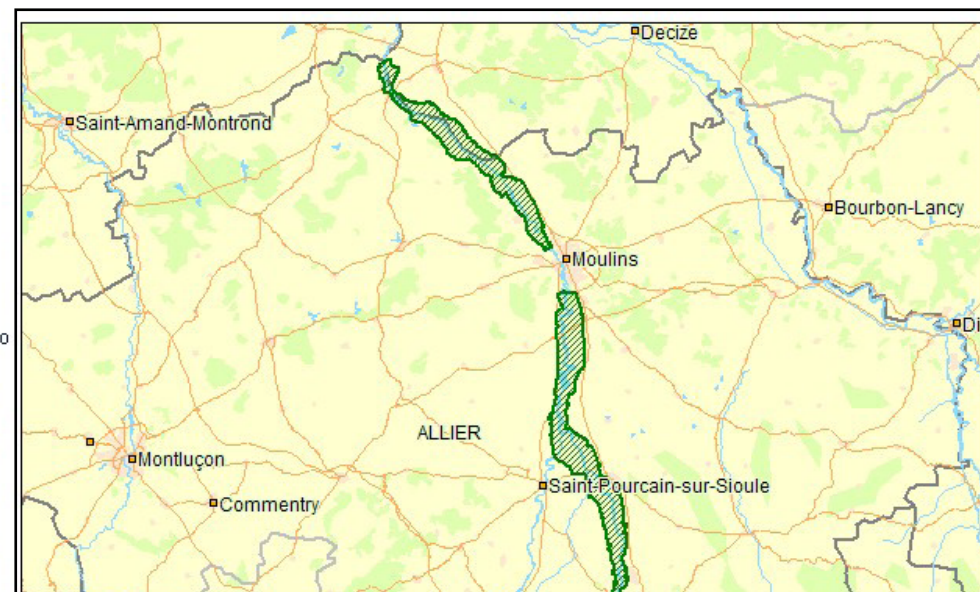
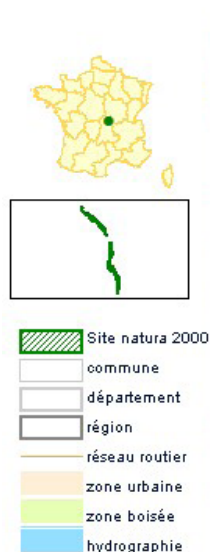
	% couv.	
SR(1)		
Landes sèches européennes	25 %	C
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)*	5 %	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2 %	C
Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes	2 %	B
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	2 %	
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	1 %	C

Espèces végétales et animales :

Invertébrés		PR(2)
Damier de la Succise (Euphydryas aurinia)		C
Mammifères		
Barbastelle (Barbastella barbastellus)	Résidente. Hivernage.	C
Grand Murin (Myotis myotis)	Résidente. Hivernage.	C
Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.	C
Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)	Résidente. Hivernage.	C
Rhinolophe Euryale (Rhinolophus euryale)	Résidente. Hivernage.	C
Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)	Résidente. Hivernage.	C
Vespertilion de Bechstein (Myotis bechsteinii)	Résidente. Hivernage.	C
Plantes		
Ligulaire de Sibérie (Ligularia sibirica)		A

Site FR8310079 «Val d'Allier Bourbonnais»

Région : AUVERGNE
Département : Allier (89%), Nièvre (11%)
Superficie : 18093 ha dont 324 ha sur le SAGE
Altitude minimale : 210 m
Altitude maximale : 223 m
Région biogéographique : Continentale



Espèces animales et végétales présentes :

Oiseaux

Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*)(3)
Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)(3)
Alouette lulu (*Lullula arborea*)(3)
Autour des palombes (*Accipiter gentilis*)
Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*)(3)
Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)(3)
Barge à queue noire (*Limosa limosa*)
Barge rousse (*Limosa lapponica*)(3)
Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)
Bécasseau cocorli (*Calidris ferruginea*)
Bécasseau de Temminck (*Calidris temminckii*)
Bécasseau maubèche (*Calidris canutus*)
Bécasseau minute (*Calidris minuta*)
Bécasseau sanderling (*Calidris alba*)
Bécasseau variable (*Calidris alpina*)
Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)
Bécassine sourde (*Lymnocyrtus minimus*)
Bernache cravant (*Branta bernicla*)

Etape migratoire.
Reproduction.
Reproduction. Etape migratoire.
Résidente.
Etape migratoire.
Etape migratoire.
Etape migratoire.
Etape migratoire.
Etape migratoire.
Etape migratoire.
Etape migratoire.
Etape migratoire.
Etape migratoire.
Etape migratoire.
Etape migratoire.
Etape migratoire.
Etape migratoire.
Etape migratoire.
Etape migratoire.
Etape migratoire.

Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)(3)
 Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)(3)
 Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)(3)
 Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)(3)
 Busard cendré (*Circus pygargus*)(3)
 Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)(3)
 Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)(3)
 Buse variable (*Buteo buteo*)
 Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)(3)
 Caille des blés (*Coturnix coturnix*)
 Canard chipeau (*Anas strepera*)
 Canard colvert (*Anas platyrhynchos*)
 Canard pilet (*Anas acuta*)
 Canard siffleur (*Anas penelope*)
 Canard souchet (*Anas clypeata*)
 Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*)
 Chevalier arlequin (*Tringa erythropus*)
 Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*)
 Chevalier gambette (*Tringa totanus*)
 Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*)
 Chevalier sylvain (*Tringa glareola*)(3)
 Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)(3)
 Cigogne noire (*Ciconia nigra*)(3)
 Circaète Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*)(3)
 Combattant varié (*Philomachus pugnax*)(3)
 Courlis cendré (*Numenius arquata*)
 Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*)
 Crabier chevelu (*Ardeola ralloides*)(3)
 Cygne chanteur (*Cygnus cygnus*)(3)
 Cygne de Bewick (*Cygnus columbianus bewickii*)(3)
 Cygne tuberculé (*Cygnus olor*)
 Echasse blanche (*Himantopus himantopus*)(3)
 Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)(3)
 Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)
 Faucon émerillon (*Falco columbarius*)(3)

Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Hivernage. Etape migratoire.
 Reproduction. Etape migratoire.
 Hivernage. Etape migratoire.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Hivernage. Etape migratoire.
 Hivernage. Etape migratoire.
 Hivernage. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Hivernage.
 Hivernage.
 Hivernage.
 Résidente. Hivernage.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Hivernage. Etape migratoire.

Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Faucon kobez (<i>Falco vespertinus</i>)	Etape migratoire.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)(3)	Hivernage. Etape migratoire.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouinan (<i>Aythya marila</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>)(3)	Hivernage. Etape migratoire.
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Garrot à Œil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	Etape migratoire.
Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	Etape migratoire.
Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	Etape migratoire.
Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	Etape migratoire.
Goéland leucophée (<i>Larus cachinnans</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>)(3)	Etape migratoire.
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	Etape migratoire.
Grand Gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>)	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)(3)	Etape migratoire.
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>)(3)	Hivernage. Etape migratoire.
Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>)	Etape migratoire.
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	Etape migratoire.
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	Reproduction. Hivernage.
Grèbe jougris (<i>Podiceps grisegena</i>)	Etape migratoire.
Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	Etape migratoire.
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)(3)	Hivernage. Etape migratoire.
Guêpier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>)(3)	Etape migratoire.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>)(3)	Etape migratoire.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	Etape migratoire.
Harle huppé (<i>Mergus serrator</i>)	Etape migratoire.
Harle piette (<i>Mergus albellus</i>)(3)	Etape migratoire.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Héron garde-boeufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)(3)	Etape migratoire.
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>)(3)	Hivernage. Etape migratoire.
Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Huîtrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>)	Etape migratoire.
Macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>)	Etape migratoire.

Marouette ponctuée (*Porzana porzana*)(3)
 Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)(3)
 Merle à plastron (*Turdus torquatus*)
 Milan noir (*Milvus migrans*)(3)
 Milan royal (*Milvus milvus*)(3)
 Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*)(3)
 Mouette pygmée (*Larus minutus*)
 Mouette rieuse (*Larus ridibundus*)
 Nette rousse (*Netta rufina*)
 Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*)(3)
 Oie cendrée (*Anser anser*) Hivernage.
 Oie des moissons (*Anser fabalis*)
 Oie rieuse (*Anser albifrons*)
 Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*)(3)
 Petit Gravelot (*Charadrius dubius*)
 Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*)
 Pic mar (*Dendrocopos medius*)(3)
 Pic noir (*Dryocopus martius*)(3)
 Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*)
 Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)(3)
 Pipit rousseline (*Anthus campestris*)(3)
 Plongeon arctique (*Gavia arctica*)(3)
 Plongeon catmarin (*Gavia stellata*)(3)
 Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*)
 Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*)(3)
 Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*)(3)
 Râle d'eau (*Rallus aquaticus*)
 Râle des genêts (*Crex crex*)(3)
 Rémiz penduline (*Remiz pendulinus*)
 Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*)
 Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*)
 Sarcelle d'été (*Anas querquedula*)
 Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*)
 Spatule blanche (*Platalea leucorodia*)(3)
 Sterne arctique (*Sterna paradisaea*)(3)
 Sterne naine (*Sterna albifrons*)(3)
 Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)(3)
 Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*)
 Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*)

Reproduction. Etape migratoire.
 Résidente.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Etape migratoire.
 Reproduction. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Hivernage. Etape migratoire.
 Hivernage.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Etape migratoire.
 Reproduction. Etape migratoire.
 Reproduction.
 Reproduction. Etape migratoire.

Etape migratoire.
 Hivernage. Etape migratoire.

Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Hivernage. Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Etape migratoire.
 Reproduction.
 Reproduction.
 Etape migratoire.
 Reproduction. Etape migratoire.

Tournepierre à collier (*Arenaria interpres*)
Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)

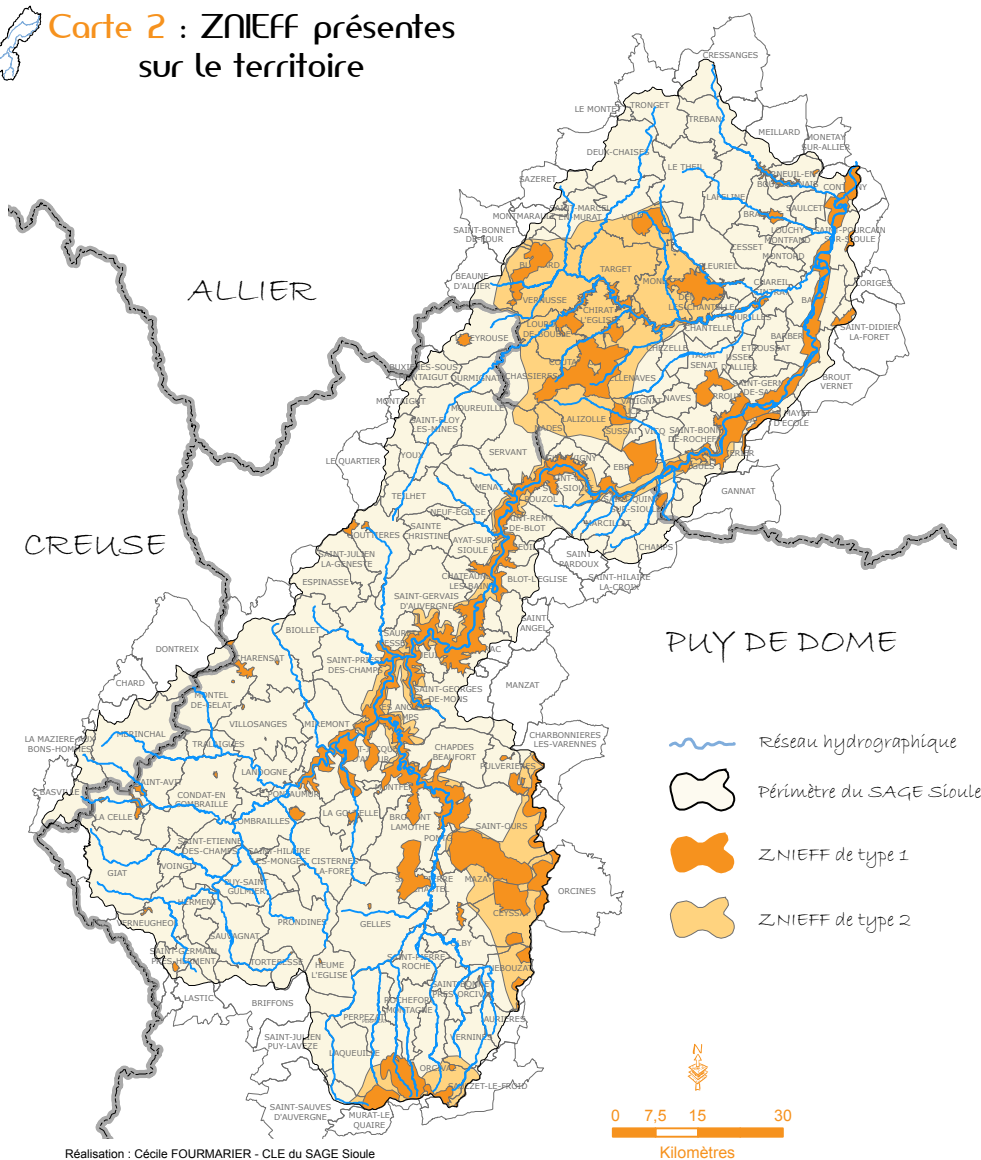
Etape migratoire.
Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

(3) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

III. 1.2. Les inventaires patrimoniaux existants sur le périmètre du SAGE Sioule



Carte 2 : ZNIEFF présentes sur le territoire



Réalisation : Cécile FOURMARIER - CLE du SAGE Sioule
Source : ©Bd Cartho - ©Bd Carthage - ©IGN Paris 2006
Reproduction interdite - Autorisation ARDTA - DREAL Auvergne - Février 2011

Le SAGE compte 74 Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

- 69 de type 1 représentant 30 438 ha (24 dans l'Allier et 45 dans le Puy de Dôme)

- 5 de type 2 représentant 49 606 ha (2 dans l'Allier, 2 dans le Puy de Dôme et 1 à cheval sur les deux)

Plus de la moitié des ZNIEFF de type 1 (18 875 ha) est liée aux milieux aquatiques et située sur les cours d'eau et les plans d'eau.

Ces inventaires montrent un très grand intérêt patrimonial du territoire pour l'avifaune et les chiroptères.

La Loutre est présente sur l'ensemble du territoire sur la Sioule et ses affluents. On retrouve le castor sur la Sioule et ses affluents à l'aval du barrage de Queuille.

III. 2. Autres composantes du territoire

III. 2. 1. Espèces envahissantes

Plusieurs espèces invasives sont inventoriées sur le bassin de la Sioule. Ces espèces souvent allochtones et proliférantes peuvent, par impact direct (prédation, conflits territoriaux...) ou indirect (compétition nutritive, destruction d'habitats, vecteur de maladies...), réduire les populations d'espèces autochtones.

Le ragondin pose de gros problèmes sur le bassin en raison des dégâts qu'il occasionne sur les berges, les frayères, les digues et les parcelles agricoles. De plus, le ragondin peut véhiculer la leptospirose, maladie transmissible à l'Homme. L'espèce est classée nuisible, faisant l'objet de tirs et de captures.

Les Ecrevisses exotiques présentes sur le territoire sont constituées de 2 espèces (écrevisse signal et écrevisse américaine) introduites en France à des fins halieutiques. Elles concourent fortement au déclin des populations d'écrevisses à pieds blancs en raison de leur croissance plus rapide qui les avantage dans la compétition pour la ressource et l'espace. De plus, elles sont porteuses saines de la peste des écrevisses qui décime les populations autochtones.

On retrouve ces deux espèces un peu partout sur le territoire mais plus particulièrement à l'amont du bassin avec la multitude de petits plans d'eau présents sur cette partie du territoire.

Un inventaire des principales espèces envahissantes végétales a été réalisé par le Conservatoire Botanique du Massif Central sur la Région Auvergne à partir de prospections de terrain et de données bibliographiques. Ce recensement permet de cartographier l'extension des plantes envahissantes mais ne représente pas l'abondance de ces plantes. Ainsi, 4 espèces ont été repérées sur le SAGE Sioule :

- L'ambrosie (111 sites) principalement inventoriée sur la partie Allier du bassin versant
- Les renouées (97 sites) répertoriées un peu partout sur le territoire
- La balsamine de l'Himalaya (65 sites) localisée tout le long de la Sioule
- La Jussie (1 site) située sur la rivière Allier à la confluence avec la Sioule. Elle constitue un point de surveillance important pour la territoire afin d'éviter la prolifération de cette espèce sur la Sioule.

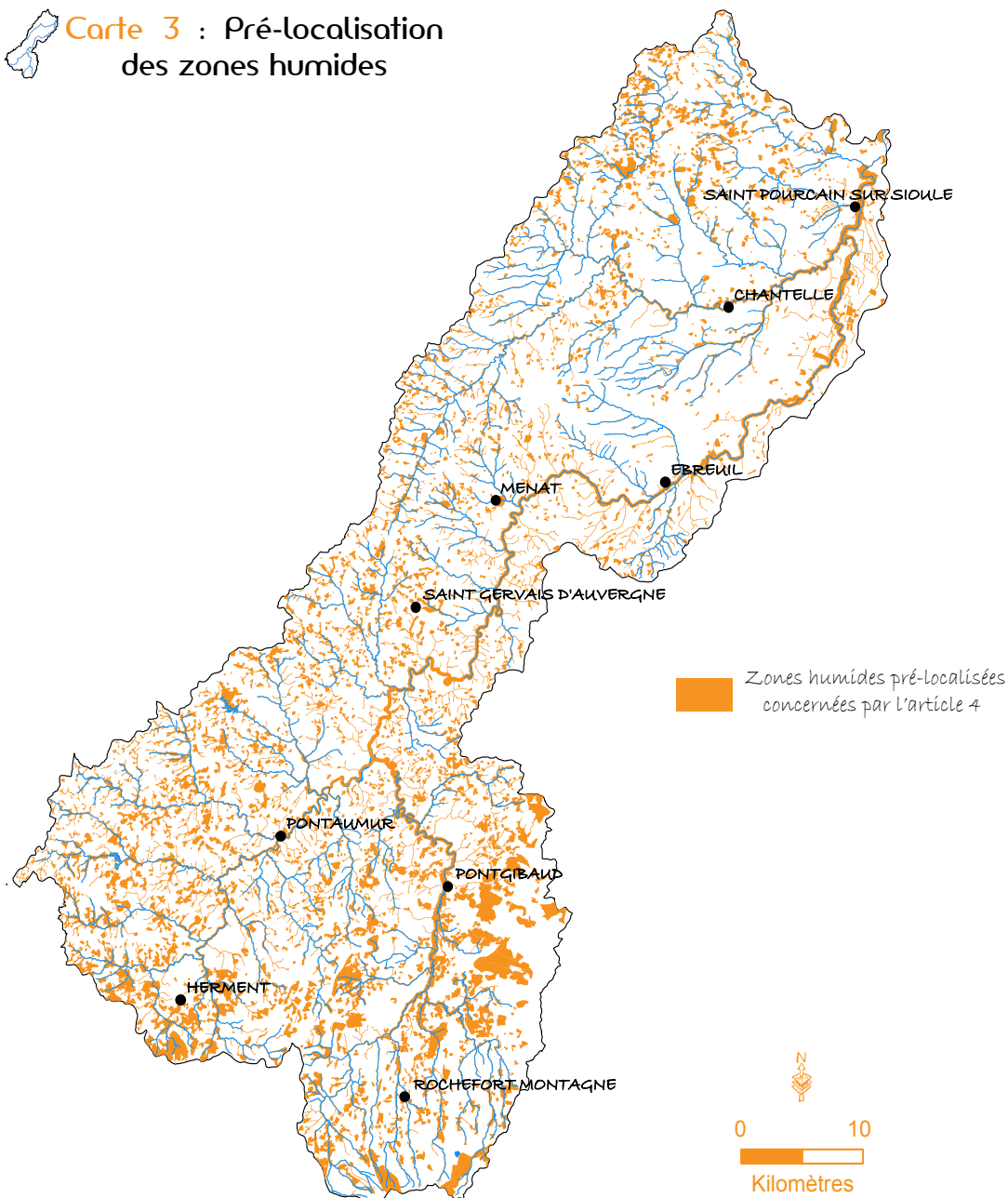
III. 2. 2. Paysages

Du point de vue du paysage, le SAGE de la Sioule est constitué par 5 grandes unités structurantes et importantes spatialement (de l'amont vers l'aval):

- Les Monts Dore : massif montagneux d'origine volcanique mais plus ancien que la Chaîne des Puys puisqu'il date de la fin de l'ère tertiaire. Il avait à l'origine une altitude de 2500 m environ qui s'est érodée au cours du temps. Les deux activités principales exercées sont l'élevage extensif ou transhumance de bovins et d'ovins et le tourisme hivernal (sports d'hiver) et estival (randonnées).

- Les Monts Dôme : la chaîne des Puys, aussi appelée Monts Dôme, est un ensemble volcanique s'étirant sur plus de 30 km.

**Carte 3 : Pré-localisation
des zones humides**



- Les Combrailles : le paysage des Combrailles est un paysage bocager où l'activité agricole domine (élevage de bovins). La forêt y tient également une place très importante.

- La Limagne Bourbonnaise : La Limagne Bourbonnaise composée de terrains et d'alluvions riches donne de très hauts rendements en céréales : orge et maïs surtout. Les terres y sont profondes, noires et très fertiles. Les côteaux calcaires dans la région de Saint-Pourçain font la transition entre les terrains de la vallée et les sols anciens des plateaux.

- Le Bocage Bourbonnais : remarquable pour sa richesse en forêts et bois. C'est aussi une zone d'élevage, plutôt spécialisée dans la production de viande de boucherie.

III. 2. 3. Zones humides

Une étude de pré-localisation des zones humides du territoire a été réalisée sous SIG en 2011 par le SMAD des Combrailles. Elle a été réalisée par photo-interprétation à partir d'orthophotos couleur et infra-rouge. Une campagne de terrain sur 30 communes test (nature du sol, pentes, activités présentes sur le territoire) ont permis de finaliser la méthodologie. Ainsi, ce sont 5292 zones humides d'une surface cumulée de 633 ha représentant près de 12% du territoire qui ont pu être identifiées sur le territoire.

IV. EFFET SUR LES HABITATS ET LES ESPECES

IV. 1. Effets du SAGE sur la biodiversité

Le SAGE Sioule compte 13 objectifs déclinés en 41 dispositions et 4 règles :

- 1.1 Préserver et restaurer la continuité écologique
- 1.2 Limiter les impacts des plans d'eau
- 1.3 Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leur capacité d'accueil
- 1.4 Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides
- 1.5 Améliorer la connaissance et la préservation du bocage
- 2.1 Connaître pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
- 2.2 Réduire les pollutions en nitrates et pesticides
- 2.3 Réduire les pollutions en phosphore
- 3.1 Organiser la gestion des prélèvements par le SAGE
- 3.2 Réaliser des économies d'eau
- 4.1 Réduire la vulnérabilité aux inondations
- 5.1 Anticiper la mise en oeuvre du SAGE et du programme contractuel, et assurer la coordination des actions
- 5.2 Volet communication du SAGE

Concernant la biodiversité, les incidences du SAGE Sioule vont de neutres à très positives. Sur les 41 dispositions, 34 d'entre elles auront une incidence positive à très positive sur la biodiversité et les milieux, les autres ayant une incidence neutre.

Ces incidences sont liées à la fois aux dispositions directement ciblées sur la préservation ou la restauration du fonctionnement écologique des cours d'eau (objectifs 1.1 et 1.3) ainsi qu'à la protection des zones humides, bocages et des milieux lacustres (objectifs 1.2 et 1.4, 1.5). Elles sont également liées aux dispositions portant sur l'amélioration de la qualité des eaux superficielles (objectifs 2.1 à 2.3), la satisfaction des usages (objectifs 3.1), qui concourent à préserver les habitats des espèces inféodées à ces milieux.

Le SAGE Sioule va permettre l'amélioration, ou tout au moins la non dégradation des habitats aquatiques, favorables aux espèces inféodées à ces milieux, du fait des préconisations relatives à l'amélioration de la gestion des rivières (disposition 1.1.4), au montage d'un contrat territorial pour piloter et mettre en oeuvre les actions du SAGE (préconisation 5.1.1).

L'ensemble des dispositions relatives à la lutte contre les pollutions qu'elles soient d'origine domestique, industrielle ou agricole (objectifs 2.1 à 2.3) sont également de nature à restaurer et préserver les milieux aquatiques et les espèces associées, que ce soit au travers de la maîtrise des rejets (préconisations 2.1.2) ou l'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif ou non collectif (préconisation 2.3.2 à 2.3.4) .

La problématique liée à la restauration ou au maintien des continuités écologiques est également prise en compte aux travers de préconisations telles que :

- le contrôle des ouvrages, installations ou aménagements susceptibles de porter atteinte à la libre continuité écologique (1.1.3),
- la mise en oeuvre d'un plan d'actions visant l'équipement, la modification de gestion voire la destruction des ouvrages constituant un obstacle à la continuité écologique (1.1.2),

La gestion des espèces exogènes envahissantes est également prise en compte à travers la disposition relative à la préservation des espèces aquatiques patrimoniales du bassin de la Sioule (1.3.3).

IV. 2. Analyse préliminaire des incidences du SAGE sur les sites Natura 2000

Site FR8301018 : «Côteaux de Château Jaloux»

Les dispositions prises dans le cadre du SAGE Sioule n'engendrent pas d'effets négatifs sur les habitats et espèces prioritaires. En effet, les habitats prioritaires ciblés (pelouses sèches semi-naturelles) ne sont pas des milieux sur lesquels le SAGE est amené à intervenir directement.

Enfin, la superficie très limitée de ce site (6 ha) au regard de l'ensemble du bassin versant de la Sioule (255 900 ha) rend **les incidences du SAGE tout à fait négligeables et de toute façon positives sur les habitats et espèces concernés.**

Site FR8302013 : «Gîte de la Sioule»

Les dispositions prises dans le cadre du SAGE Sioule n'engendrent pas d'incidences négatives sur les espèces présentes sur ce site (chiroptères).

En effet, le SAGE ne sera pas amené à intervenir directement sur la protection de ces espèces. Néanmoins, les incidences du SAGE Sioule sur le site Natura 2000 Gîtes de la Sioule **seront indirectes et positives** car liées à une amélioration de la qualité des eaux superficielles et des cours d'eau. Certaines dispositions relatives à la sauvegarde ou la restauration de la qualité des eaux superficielles et des cours d'eau vont permettre de soutenir indirectement les actions en faveur de la protection des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement.

Site FR8301017 «Basse Sioule»

Les dispositions du SAGE Sioule n'auront pas d'incidence négative sur les habitats et espèces prioritaires concernés.

Certains habitats prioritaires, comme les forêts alluviales vont être directement concernés par le SAGE. Par ailleurs ce site Natura 2000, d'une superficie de 253 ha est en totalité inclus dans le bassin versant de la Sioule.

Les incidences du SAGE Sioule sur le site Natura 2000 «Basse Sioule» **seront donc significatives et positives.** Certaines dispositions relatives à la sauvegarde ou la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines vont également permettre de renforcer les actions prévues dans le cadre du Document d'Objectif.

Site FR8301025 «Forêt des Colettes»

Les dispositions du SAGE Sioule n'auront pas d'incidence négative sur les habitats et espèces prioritaires concernés. Certains habitats prioritaires, comme les forêts alluviales vont être directement concernés par le SAGE. Par ailleurs ce site Natura 2000, d'une superficie de 766 ha est en totalité inclus dans le bassin versant de la Sioule. Par contre, les dispositions du SAGE n'agiront pas directement sur la protection de la Rosalie des Alpes. Les incidences du SAGE Sioule sur le site Natura 2000 «Forêt des Colettes» **seront donc significatives et positives**. Certaines dispositions relatives à la sauvegarde ou la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines vont également permettre de renforcer les actions prévues dans le cadre du Document d'Objectif.

Site FR8301034 «Gorges de la Sioule»

Les dispositions du SAGE Sioule n'auront pas d'incidence négative sur les habitats et espèces prioritaires concernés. Certains habitats prioritaires, comme les forêts alluviales vont être directement concernés par le SAGE. Par ailleurs ce site Natura 2000, d'une superficie de 3597 ha est en totalité inclus dans le bassin versant de la Sioule. Par contre, les habitats prioritaires ciblés (pelouses sèches semi-naturelles et forêts de pente, éboulis) ne sont pas des milieux sur lesquels le SAGE est amené à intervenir directement. Les incidences du SAGE Sioule sur le site Natura 2000 «Gorges de la Sioule» **seront donc significatives et positives**. Certaines dispositions relatives à la sauvegarde ou la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines vont également permettre de renforcer les actions prévues dans le cadre du Document d'Objectif.

Site FR8312003 «Gorges de la Sioule»

Les dispositions du SAGE Sioule n'auront pas d'incidence négative sur les espèces concernées par ce site. En effet, 66 espèces d'oiseaux sont répertoriées sur ce site dont 32 sont inscrites à l'annexe 1. Les dispositions du SAGE Sioule comme l'amélioration de la connaissance et la préservation des zones humides et du bocage vont participer à la conservation de leur habitat afin d'assurer leur survie et leur aire de reproduction. Par ailleurs ce site Natura 2000, d'une superficie de 26 070 ha est en totalité inclus dans le bassin versant de la Sioule. Les incidences du SAGE Sioule sur le site Natura 2000 «Gorges de la Sioule» **seront donc significatives et positives**. Certaines dispositions relatives à la sauvegarde ou la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines vont également permettre de renforcer les actions prévues dans le cadre du Document d'Objectif.

Site FR8301042 «Mont Dore»

Les dispositions du SAGE Sioule n'auront pas d'incidence négative sur les habitats et espèces prioritaires concernés. Certains habitats prioritaires, comme les Tourbières hautes actives, seront concernés par le SAGE. Par contre, ce site Natura 2000, d'une superficie de 6424 ha n'est que partiellement inclus (559 ha) sur le bassin versant de la Sioule. Les incidences du SAGE Sioule sur le site Natura 2000 «Mont Dore» **seront faibles mais positives**. Certaines dispositions relatives à la sauvegarde ou la restauration de zones humides vont également permettre de renforcer les actions prévues dans le cadre du

Site FR8301052 «Chaîne des Puys»

Les dispositions prises dans le cadre du SAGE Sioule n'engendrent pas d'incidences négatives sur les habitats et espèces prioritaires. En effet, les habitats prioritaires ciblés (pelouses sèches semi-naturelles et formation herrbeuses à Nardus) ne sont pas des milieux sur lesquels le SAGE est amené à intervenir directement.

Par contre, ce site Natura 2000 d'une superficie de 2036 ha n'est inclus que pour moitié sur le périmètre du SAGE.

Les incidences du SAGE seront donc tout à fait négligeables et de toute façon positives sur les habitats et espèces concernés.

Site FR8301015 «Val d'Allier Nord»

Les dispositions du SAGE Sioule n'auront pas d'incidence négative sur les habitats et espèces prioritaires concernés.

Certains habitats prioritaires, comme les forêts alluviales sont prises en compte par le SAGE. Néanmoins, la superficie très limitée de ce site (1,75 ha) au regard de l'ensemble du bassin versant du SAGE (255 900 ha) rend **les incidences du SAGE tout à fait négligeables et de toute façon positives sur les habitats et espèces concernées**. Dans tous les cas, les dispositions relatives à la sauvegarde ou la restauration de la qualité des eaux superficielles et des cours d'eau permettra d'agir indirectement sur ce site situé en aval du SAGE.

Site FR83110079 «Val d'Allier Bourbonnais»

Les dispositions du SAGE Sioule n'auront pas d'incidence négative sur les espèces concernées par ce site.

En effet, 133 espèces d'oiseaux sont répertoriées sur ce site dont 52 sont inscrites à l'annexe 1. Les dispositions du SAGE Sioule vont participer à la conservation de leur habitat afin d'assurer leur survie et leur aire de reproduction. Par ailleurs ce site Natura 2000, d'une superficie de 18 093 ha n'est que partiellement inclus (324 ha) dans le bassin versant de la Sioule.

Les incidences du SAGE Sioule sur le site Natura 2000 «Val d'Allier Bourbonnais» **seront faibles mais positives**. Certaines dispositions relatives à la sauvegarde ou la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines vont également permettre d'agir indirectement sur ce site situé en aval du SAGE.

Site Natura 2000	Interaction du SAGE Sioule avec le Site Natura 2000	Conclusions de l'étude préliminaire
<i>Site FR8301018</i> «Côteaux de Château-Jaloux»	Site Natura 2000 de faible superficie avec des habitats qui ne sont pas en lien avec les actions du SAGE. Pas d'interaction	Absence d'incidence sur les habitats du site
<i>Site FR8301052</i> «Chaîne des Puys»	Site Natura 2000 présent pour moitié sur le SAGE Sioule avec des habitats qui ne sont pas en lien avec les actions du SAGE. Pas d'interaction	Absence d'incidence sur les habitats du site
<i>Site FR8302013</i> «Gîtes de la Sioule»	Les espèces présentes sur ce site ne sont pas en lien avec les actions du SAGE. Le SAGE n'interviendra qu'indirectement et de façon positive sur les habitats de chasse des chiroptères. Très faible interaction positive	Absence d'incidence sur les espèces du site (ou indirectement positive avec l'amélioration de la qualité de l'eau et des cours d'eau)
<i>Site FR8301015</i> «Val d'Allier Nord»	Localisation du site à l'aval du SAGE Sioule avec une très faible surface de recouvrement (1,75 ha). Interaction fonctionnelle faible et positive	Absence d'incidence sur les habitats et espèces du site (ou indirectement positive avec l'amélioration de la qualité de l'eau et des cours d'eau)
<i>Site FR8310079</i> «Val d'Allier Bourbonnais»	Localisation du site à l'aval du SAGE Sioule avec une faible surface de recouvrement. Faible interaction fonctionnelle positive	Absence d'incidence sur les habitats et espèces du site (ou indirectement positive avec l'amélioration de la qualité de l'eau et des cours d'eau)
<i>Site FR8301042</i> «Mont Dore»	Faible surface de recouvrement avec le périmètre du SAGE Sioule. Les habitats naturels en lien avec les actions du SAGE mais probabilité de présence faible. Faible interaction positive	Absence d'incidence sur les habitats et espèces du site (ou légèrement positive)
<i>Site FR8301017</i> «Basse Sioule»	Site Natura 2000 inclus en totalité dans le périmètre du SAGE. Habitats naturels en lien potentiel avec les actions du SAGE Interactions possibles à priori positives	Incidences positives à priori
<i>Site FR8301025</i> «Forêt des Colettes»	Site Natura 2000 inclus en totalité dans le périmètre du SAGE. Habitats naturels en lien potentiel avec les actions du SAGE Interactions possibles à priori positives	Incidences positives à priori
<i>Site FR8301034</i> «Gorges de la Sioule»	Site Natura 2000 inclus en totalité dans le périmètre du SAGE. Habitats naturels en lien potentiel avec les actions du SAGE Interactions possibles à priori positives	Incidences positives à priori
<i>Site FR83112003</i> «Gorges de la Sioule»	Site Natura 2000 inclus en totalité dans le périmètre du SAGE. Habitats naturels en lien potentiel avec les actions du SAGE Interactions possibles à priori positives	Incidences positives à priori

En conclusion, le SAGE de la Sioule n'aura aucune incidence négatives sur les habitats et les espèces des sites Natura 2000 :

- Site FR8301018 «Côteaux de Château-Jaloux»
- Site FR8301052 «Chaîne des Puys»
- Site FR8302013 «Gîtes de la Sioule»
- Site FR8301015 «Val d'Allier Nord»
- Site FR8310079 «Val d'Allier Bourbonnais»
- Site FR8301042 «Mont Dore»

IV. 3. Compatibilité du SAGE Sioule avec les DOCOB des sites Natura 2000

Sur les quatres sites Natura 2000 sur lesquels le SAGE Sioule interagit seul le site «Forêt des Colettes» ne possède pas de DOCOB.

IV. 3. 1. Compatibilité avec le site FR8301017 «Basse Sioule»

Objectifs et orientations du DOCOB	Articulation avec le SAGE
Dans le cadre du DOCOB «Basse Sioule», 9 objectifs transversaux ont été définis : - Maintenir une dynamique naturelle de la rivière compatible avec les activités humaines - Maintenir et renforcer la libre circulation piscicole et les continuités écologiques - Préserver la qualité de l'eau de la rivière et des boires - Coordonner et planifier dans l'espace, l'urbanisation et les activités industrielles - Rendre compatible les projets de développement touristique et la préservation de la qualité écologique du site - Maintenir des zones tampons et des corridors au droit de la rivière - Maintenir l'alimentation en eau des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Prendre en compte le document d'objectifs dans les autres politiques de l'Etat et des collectivités - Préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Les deux enjeux majeurs du SAGE Sioule sont la restauration de la continuité écologique et de la qualité des eaux pour notamment protéger les espèces patrimoniales. Le SAGE est donc en totale cohérence avec les objectifs du DOCOB Basse Sioule. De nombreux objectifs du SAGE sont en adéquation avec le DOCOB du site Natura 2000 Basse Sioule. Parmi eux, nous retrouvons: 1.1 Préserver et restaurer la continuité écologique 1.3 Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leur capacité d'accueil 2.2 Réduire les pollutions en nitrates et pesticides 2.3 Réduire les pollutions en phosphore

IV. 3. 2. Compatibilité avec le site FR8301034 «Gorges de la Sioule»

Objectifs et orientations du DOCOB	Articulation avec le SAGE
Dans le cadre du DOCOB «Gorges de la Sioule», 5 objectifs ont été définis : - Cours d'eau : Préserver la qualité et le régime du réseau hydrographique - Favoriser la fonctionnalité de ce corridor - Habitats ouverts : Préserver ces habitats qui occupent moins de 3 % de la surface - Favoriser la diversité faunistique et floristique qu'ils induisent - Habitats espaces : Favoriser l'habitat du Damier de la Succise - Activités sportives : Contrôler les risques encourus par les différentes espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats - Favoriser une démarche de concertation - Réserver une approche réglementaire en cas d'insolubilité de conflit ou de mise en danger majeur des espèces. - Risques de pollution : Maîtriser les divers risques de pollution qu'encourt le site	Un des enjeux majeurs du SAGE concerne la restauration de la qualité des eaux ce qui est en cohérence avec les objectifs du DOCOB Gorges de la Sioule. Parmi les objectifs du SAGE, ceux qui se rapportent le plus aux orientations du DOCOB sont : 2.1 Connaître pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses 2.2 Réduire les pollutions en nitrates et pesticides 2.3 Réduire les pollutions en phosphore

IV. 3. 2. Compatibilité avec le site FR8312003 «Gorges de la Sioule»

Objectifs et orientations du DOCOB	Articulation avec le SAGE
Dans le cadre du DOCOB «Gorges de la Sioule», 6 objectifs ont été définis : - Milieux ouverts : Conserver un milieu ouvert avec éléments structurants - Milieux forestiers : Offrir à l'avifaune un espace favorable à sa diversité - Favoriser les actions de gestion des milieux ouverts ou forestiers : soit qu'elles améliorent la gestion courante, soit qu'elles restaurent une gestion sur un espace en abandon - Activités sportives : Contrôler les risques encourus par les différentes espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats. Favoriser une démarche de concertation. Réserver une approche réglementaire en cas d'insolubilité de conflit et/ou de mise en danger majeur des espèces. - Risques de pollution : Maîtriser les divers risques de pollution qu'encourt le site. - Lignes E.D.F. et R.T.E : Limiter les impacts du réseau sur l'avifaune	Les enjeux du SAGE interviennent plus indirectement sur ce DOCOB car ils concernent l'avifaune. Néanmoins, certains objectifs concourent à l'atteinte des orientations du DOCOB : 1.3 Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leur capacité d'accueil 1.4 Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides 1.5 Améliorer la connaissance et la préservation du bocage

IV. 4. Analyse des incidences sur les espèces et les milieux d'intérêt communautaire

IV. 4. 1. Incidences sur les espèces

Les amphibiens et les reptiles :

Nom commun	Habitats préférentiels	Incidences du SAGE
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	On trouve généralement le Sonneur à ventre jaune en milieu bocager, dans des prairies, en lisière de forêt ou en contexte forestier (notamment au niveau de chemins et de clairières ou encore de parcelles de régénération). Il fréquente des biotopes aquatiques de nature variée, parfois fortement liés à l'homme : mares permanentes ou temporaires, ornières, fossés, bordures marécageuses d'étangs, de lacs, retenues d'eau artificielles, anciennes carrières inondées, mares abreuvoirs en moyenne montagne... Propositions de gestion : Maintien ou restauration d'un réseau de mares et de zones humides	Plusieurs dispositions ou orientations du SAGE vont dans le sens des préconisations de gestion favorables à ces espèces : 1.4 Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides 1.5 Améliorer la connaissance et la préservation du bocage
Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	Le Triton crêté est plutôt une espèce de paysages ouverts et plats. On le trouve principalement dans des zones bocagères avec prairies et plus occasionnellement dans des carrières abandonnées, des zones marécageuses, des mares dunaires. Il est également connu en milieu forestier. Il y fréquente des biotopes aquatiques de nature variée : mares, mares abreuvoirs, sources, fontaines, fossés, bordures d'étangs voire de petits lacs, ornières. Les mares demeurent toutefois son habitat de prédilection. Propositions de gestion : Maintien ou restauration d'un réseau de mares et de haies comme corridors écologiques, préserver une bonne qualité d'eau	2. Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux pour atteindre le bon état

Les invertébrés :

Nom commun	Habitats préférentiels	Incidences du SAGE
Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	L'habitat larvaire de <i>Lucanus cervus</i> est le système racinaire de souche ou d'arbres dépérissant. Cette espèce a une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus. Propositions de gestion : Maintien des haies arborées avec des arbres sénescents	Certaines dispositions ou orientations concourent directement ou indirectement aux préconisations de gestion favorables à ces espèces:
Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)	En montagne, <i>Rosalia alpina</i> se rencontre dans des hêtraies ou des hêtraies-sapinières. En plaine, l'espèce se rencontre principalement sur des Saules ou des Frênes âgés, aussi bien sur des arbres isolés que dans des allées arborées ou des ripisylves. Propositions de gestion : maintien de bois mort	1.3.1 Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau

Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	Les rivières et les fleuves sans altération significative de la qualité de l'eau constituent d'une manière générale ces habitats typiques. Propositions de gestion : Présence de ripisylve et d'une mosaïque herbacée, arbustive et arborée sur les rives	1.3.4 Assurer une concertation avec les structures en charge des plans de gestion forestiers
Damier de la Succise (<i>Eurodryas aurinia Rottemburg</i>)	L'écotype <i>E. aurinia aurinia</i> se rencontre dans des biotopes humides où se développe la plante hôte. Les milieux sont divers : prairies humides, tourbières (Cor. 37.31 : prairies à Molinie et communautés associées ; 51.1 : tourbières hautes). L'écotype peut se rencontrer jusqu'à 1 850 m. Un effectif important de Succise semble être un élément important pour l'établissement d'une colonie. Propositions de gestion : Eviter la fermeture des milieux notamment par l'utilisation de l'élevage bovin extensif sur prairie humide	1.5 Améliorer la connaissance et la préservation du bocage
Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	<i>Austropotamobius pallipes</i> est une espèce aquatique des eaux douces généralement pérennes. On la trouve dans des cours d'eau au régime hydraulique varié, et même dans des plans d'eau. Elle colonise indifféremment des biotopes en contexte forestier ou prairial, elle affectionne plutôt les eaux fraîches bien renouvelées. Les exigences de l'espèce sont élevées pour ce qui concerne la qualité physico-chimique des eaux et son optimum correspond aux « eaux à truites ». Propositions de gestion : Préserver les habitats de l'espèce et limiter l'importation d'espèces envahissantes concurrentes	1.3.3 Surveillance de la prolifération des espèces envahissantes

Les mammifères :

Nom commun	Habitats préférentiels	Incidences du SAGE
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	Le milieu de vie type du Castor est constitué par le réseau hydrographique de plaine et de l'étage collinéen. Il peut s'installer aussi bien sur les fleuves que les ruisseaux ; les plans d'eau peuvent être colonisés lorsqu'ils sont reliés au réseau hydrographique ou bien lorsqu'ils sont très proches de celui-ci. Les conditions nécessaires à son implantation sont la présence permanente de l'eau même si la surface de celle-ci est temporairement faible, la profondeur doit être par place au minimum de 60 cm, la présence significative de formations boisées rivulaires avec prédominance de jeunes salicacées, une faible pente du cours d'eau, généralement inférieure à 1%, l'absence d'une vitesse permanente élevée du courant, l'absence d'ouvrages hydroélectriques infranchissables et incontournables. Propositions de gestion : Réhabiliter les cours d'eau dégradés et favoriser le passage de l'espèce par le maintien de corridors verts le long des cours d'eau	Plusieurs dispositions ou orientations du SAGE vont dans le sens des préconisations de gestion favorables à ces espèces : 1.3.1 Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau 2. Enjeu Préserver, Améliorer et Sécuriser la qualité de l'eau pour atteindre le bon état
Loutre (<i>Lutra lutra</i>)	La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Elle se montre très ubiquiste dans le choix de ses habitats et de ses lieux d'alimentation. En revanche, les milieux réservés aux gîtes diurnes sont choisis en fonction de critères de tranquillité et de couvert végétal. Propositions de gestion : Préservation de la ripisylve et limitation de la fragmentation des habitats humides de bords de cours d'eau	

Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	La Barbastelle en Europe semble liée à la végétation arborée de type peuplements feuillus matures. D'une façon générale, les peuplements forestiers jeunes, les monocultures de résineux exploitées intensivement, les milieux ouverts et les zones urbaines sont évitées. L'espèce chasse préférentiellement en lisière (bordure ou canopée) ou le long des couloirs forestiers (allées en sous-bois), d'un vol rapide et direct, en allées et venues de grande amplitude. Propositions de gestion : Mise en place de plan de gestion de massifs forestiers afin d'éviter la culture mono-spécifique d'essences non endémiques	Plusieurs dispositions ou orientations du SAGE vont dans le sens des préconisations de gestion favorables à ces espèces : 1.3.1 Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau 1.3.4 Assurer une concertation avec les structures en charge des plans de gestion forestiers 1.5 Améliorer la connaissance et la préservation du bocage 2.2 Réduire les pollutions en nitrates et pesticides
Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses). Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés. Propositions de gestion : Protection des gîtes de reproduction et maintien des futaies feuillues, interdiction d'utilisation des herbicides et pesticides	
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Le Grand rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les agglomérations, parcs et jardins... Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats. Il fréquente peu ou pas du tout les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres. Propositions de gestion : Maintien du pâturage bovin extensif et de la ripisylve et des haies, interdiction d'utilisation des herbicides et pesticides	
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Le Petit rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante car un vide de 10 m semble être rédhibitoire. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches, des prairies pâturées ou prairies de fauche. Il fréquente peu ou pas du tout les plaines à cultures intensives, les plantations de résineux sans strate basse de feuillus et les milieux ouverts sans végétation arbustive. Propositions de gestion : Maintien du pâturage bovin extensif et de la ripisylve et des haies, interdiction d'utilisation des herbicides et pesticides	
Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Le Vespertilion à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude (jusqu'à 1 300 m en Corse). Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux péri-urbains possédant des jardins. Propositions de gestion : Maintien de l'élevage extensif et interdiction d'utilisation des herbicides et pesticides	
Vespertilion de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	Le Vespertilion de Bechstein semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgés (100 à 120 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquelles il exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage. Cette espèce peut également exploiter la strate herbacée des milieux forestiers ouverts tels que les clairières, les parcelles en début de régénération et les allées forestières, voire les prairies à proximité des forêts. Propositions de gestion : Mise en place de plan de gestion de massifs forestiers afin d'éviter la culture mono-spécifique d'essences non endémiques	

Les poissons :

Nom commun	Habitats préférentiels	Incidences du SAGE
La Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	Il s'agit d'une espèce des milieux calmes (lacs, étangs, plaines alluviales), aux eaux stagnantes ou peu courantes. Elle préfère des eaux claires et peu profondes et des substrats sablo-limoneux (présence d'hydrophytes). Sa présence est liée à celle des mollusques bivalves (unionidés). Propositions de gestion : Conserver une biodiversité de milieux aquatiques importante . La présence de la Bouvière est conditionnée par celle d'Unio crassus grâce à laquelle elle se reproduit. Ce bivalve a besoin d'une eau de très bonne qualité.	La restauration de la continuité écologique est l'un des enjeux majeurs du SAGE Sioule. les dispositions relatives à l'enjeu 1 notamment les dispositions de l'objectif 1.1 Préserver et restaurer la continuité écologique, vont dans le sens des préconisations de ces espèces.
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	Le Chabot affectionne les rivières et fleuves à fond rocaillieux, bien que plus commun dans les petits cours d'eau, il peut également être présent sur les fonds caillouteux des lacs. L'espèce est très sensible à la qualité des eaux. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement de ces populations. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils en long (radier-mouilles) et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits. Propositions de gestion : Réhabiliter le milieu, lutter contre la mise en place de plans d'eau notamment sur les têtes de bassin versant.	
Lamproie marine (<i>petromyzon marinus</i>)	La Lamproie marine vit en mer sur le plateau continental et remonte les rivières pour se reproduire. Les larves « ammocètes », aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire. Propositions de gestion : Maintenir des fonds stables et non colmatés de graviers et de galets. Assurer la migration de l'espèce	
Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)	C'est un animal territorial pour lequel les eaux natales se trouvent au niveau des fleuves côtiers ou dans les grands fleuves. Il existe un nombre maximal d'individus par habitat. Les frayères sont constituées par des plages de galets ou de graviers en eau habituellement peu profondes dans les zones d'alternance de pool et de radier. Les oeufs sont déposés dans les eaux vives. Après le frai certains saumons hivernent dans les profondeurs. La reproduction et la vie juvénile se déroulent en eau douce dans les rivières bien oxygénées sur fond de graviers. Le séjour en rivière est d'autant plus long que la rivière est plus élevée en latitude. En France cette durée de vie est courte, environ 1 à 2 ans, car la température moyenne annuelle est élevée. Propositions de gestion : Assurer la migration des espèces et préserver une bonne qualité d'eau	

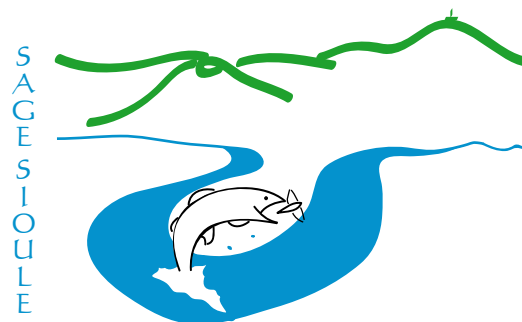
IV. 4. 1. Incidences sur les habitats

Habitats	Incidence du SAGE
- Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. - Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i> - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (Quercion roburi-petraeae ou Ilici-Fagenion) - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	Plusieurs dispositions du SAGE pouvant concerner ces habitats : 1.3.1 Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau 1.3.4 Assurer une concertation avec les structures en charge des plans de gestion forestiers 1.4 Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides 1.5 Améliorer la connaissance et la préservation du bocage
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)* - Landes sèches européennes - Formation stable xérothermophile à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (Berberidion p.p.) - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii -Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	Aucune disposition du SAGE n'impacte sur ces habitats.

V. MESURES PERMETTANT DE REDUIRE LES INCIDENCES

Compte tenu de la nature du programme et des incidences potentielles nulles ou positives sur la faune et les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000, aucune mesure spécifique n'est à mettre en place.

Nous rappellerons ici que différentes opérations mises en oeuvre dans le cadre du SAGE pourront elles aussi nécessiter la réalisation d'étude d'incidence Natura 2000 spécifique.



Commission Locale de l'Eau - SAGE de la Sioule

Place Raymond Gauvin - BP 25
63390 Saint Gervais D'Auvergne

Contacts :

M. Pascal ESTIER, Président de la CLE
Mme Cécile FOURMARIER-MOLAS, animatrice du SAGE Sioule
Tél : 04.73.85.82.08 - Fax : 04.73.85.79.44
fourmarier@combrailles.com

www.combrailles.com

Partenaires financiers :



rubrique «le Pays, ses acteurs et les politiques publiques- les outils réglementaires

Conception et réalisation : Cécile FOURMARIER-MOLAS - Crédit photographique : CEPA - Romain Legrand
Prestataires : GEO-HYD et SCE